

Liste de contrôle pour la maintenance des produits et des équipements d'hygiène des mains

Date de publication : décembre 2023

Quand utiliser cette liste de contrôle ?

Directives :

1. Remplissez une liste de contrôle pour la maintenance des produits et des équipements d'hygiène des mains par unité.
2. Sélectionnez « S.O. » si un élément de la liste de contrôle ne s'applique pas à cet espace de travail.

Date (jj-mm-aaaa) :

Heure (hh:mm) :

Unité :

Chambre :

Complétée par :

Prénom :

Nom de famille :

1 - Processus de réapprovisionnement

1.1	La personne responsable du réapprovisionnement dans chaque quart de travail (par exemple, de jour, de soir) est clairement identifiée, y compris : <ul style="list-style-type: none">• Pour le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA)• Pour le savon liquide• Pour les bouteilles ou les distributeurs de lotion, les distributeurs de serviettes en papier.	Respecté	Non respecté	S.O.
1.2	Un contrôle du niveau des produits est effectué régulièrement.	Respecté	Non respecté	S.O.
1.3	Les membres du personnel connaissent la marche à suivre détaillée sur les mesures à prendre lorsqu'un distributeur est vide.	Respecté	Non respecté	S.O.
1.4	Les bouteilles ou distributeurs de DMBA, de savon liquide ou de lotion ne sont pas réapprovisionnés.	Respecté	Non respecté	S.O.
1.5	Un système (par exemple, l'utilisation de drapeaux) est utilisé pour indiquer qu'un distributeur est vide et doit être rempli	Respecté	Non respecté	S.O.
1.6	Toutes les responsabilités et tous les processus convenus sont rédigés et sont diffusés à toutes les personnes concernées.	Respecté	Non respecté	S.O.

1.7	Les produits d'hygiène des mains ne sont pas périmés. Remarque : si des produits d'hygiène des mains se retrouvent périmés à plusieurs reprises, il serait opportun d'envisager de les déplacer, car ils ne sont peut-être pas placés au bon endroit ou de façon adéquate.	Respecté	Non respecté	S.O.
-----	--	----------	--------------	------

Commentaires :

2 - Processus de nettoyage et de désinfection

2.1	Un calendrier régulier a été établi pour le nettoyage des produits d'hygiène des mains, qui comprend des « nettoyages » ou des essuyages : <ul style="list-style-type: none"> • Des surfaces fréquemment touchées sur les distributeurs et les supports de produits d'hygiène des mains • De la buse par laquelle le DMBA, la lotion et le savon sortent du distributeur ou de la pompe. • Des lavabos utilisés pour l'hygiène des mains 	Respecté	Non respecté	S.O.
2.2	La personne responsable du nettoyage des produits d'hygiène des mains dans chaque quart de travail est clairement identifiée. (par exemple, de jour, de soir).	Respecté	Non respecté	S.O.
2.3	Un calendrier régulier de nettoyage des surfaces (murs, comptoirs, etc.) sous les DMBA, les savons et les lotions a été établi.	Respecté	Non respecté	S.O.
2.4	Toutes les responsabilités et tous les processus convenus sont rédigés et diffusés à toutes les personnes concernées.	Respecté	Non respecté	S.O.

Commentaires :

3 - Processus de maintenance

Cette partie s'applique à la maintenance des équipements électriques d'hygiène des mains, notamment les robinets à commande par capteur, les distributeurs de DMBA, de lotion, de savon et d'essuie-mains en papier.

3.1	La personne responsable de la maintenance des produits d'hygiène des mains est clairement identifiée dans tous les quarts de travail (par exemple, de jour, de soir)	Respecté	Non respecté	S.O.
3.2	Un calendrier régulier est établi pour tester le matériel d'hygiène des mains.	Respecté	Non respecté	S.O.
3.3	Le processus de maintenance comprend : <ul style="list-style-type: none">• La recherche de fuites, d'obstructions ou de bris d'équipement.• Le remplacement des piles des distributeurs.• Un plan d'urgence pour l'équipement électrique en cas de panne d'électricité ou de coupure d'eau.	Respecté	Non respecté	S.O.
3.4	Toutes les responsabilités et tous les processus convenus sont rédigés et diffusés à toutes les personnes concernées.	Respecté	Non respecté	S.O.

Commentaires :

Avis de non-responsabilité :

Ce document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario (SPO). Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

Pour en savoir plus, consultez le site publichealthontario.ca